

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02109
Numéro SIREN : 789 994 514
Nom ou dénomination : IMPULSA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2020 sous le numéro de dépôt 133716



2016383501



RÉGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : IMPULSA AUDIT

Numéro RCS : 789 994 514

Numéro Gestion : 2018B02109

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 91 R SAINT LAZARE
75009 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R133716 (2020 163835)

Date du Dépôt : 15/12/2020

- Type d'acte : Procès-verbal

Date de l'acte : 29/04/2020

Décision 1 : Changement de président

Décision 2 : Modification(s) statutaire(s)

fait à Paris, le 15 décembre 2020

Certifié conforme à l'original
11/12/20

Clara SERRANO PROUST

Avocat à la Cour
10 rue des Capucins
75017 Paris
claraserrano@spavocats.com
01 40 54 09 16
06 63 30 08 47
T : C1764

18B2109

GROUPE SR CONSEIL PARIS
Société par actions simplifiée au capital de 850 €
Siège social : 91, rue St Lazare – 75009 PARIS
RCS PARIS 880 891 890

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

15 DEC. 2020

Sous le N° :

133716

PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES DANS UN ACTE

PA

EN DATE DU 29 AVRIL 2020

:CZ - MS

A 15 h 00,

La société **IMPULSA CAPITAL**, associée unique de la société **GROUPE SR CONSEIL PARIS**, par suite de l'acquisition faite ce jour du solde des actions qu'elle ne possédait pas encore, a décidé de prendre les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel LARRAZET de son mandat de Président à effet de ce jour, et décide de nommer en qualité de Président :

La société **IMPULSA CAPITAL**
Société par actions simplifiée
91, rue St Lazare 75009 PARIS
RCS Paris 880 891 890

La société **IMPULSA CAPITAL** sera représentée par son Président.

Elle est désignée pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

L'Associée Unique confirme Messieurs Grégoire PROUST et Maxime de VIETH dans leurs mandats de Directeur Général.

Cette décision est approuvée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de mettre les statuts de la société en harmonie avec la première décision et, en conséquence, modifie l'article 15, qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 15 – Président

La société est représentée à l'égard des tiers par un président, personne physique ou morale, choisi parmi les personnes mentionnées au I de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945... (le reste sans changement).

...

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de réaliser toutes formalités subséquentes.

Cette décision est approuvée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associée Unique.



IMPULSA CAPITAL

Monsieur Grégoire PROUST